

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 09 mai 2011 portant création du Diplôme Interuniversitaire THERAPEUTIQUE MEDICALE ET MEDICAMENTS CHEZ LA PERSONNE AGEE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire THERAPEUTIQUE MEDICALE ET MEDICAMENTS CHEZ LA PERSONNE AGEE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur BELMIN Joël (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

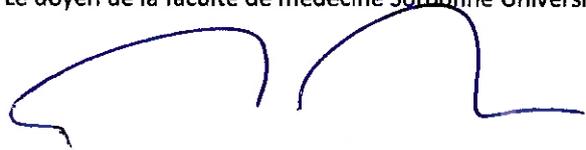
Docteur LAFUENTE Carmelo (MCU-PH)
Docteur LAURENT Marie (MCU-PH) UPEC
Docteur DAVID Jean-Philippe (PH) UPEC

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 08 juin 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU